

AVIS PUBLIC - CORRIGÉ

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

AVIS D'INTENTION – MODIFICATION DES PARTIES DU 2^E CYCLE D'ENSEIGNEMENT DISPENSÉ À L'ÉCOLE SECONDAIRE JACQUES-LEBER À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

En raison de l'évolution de la clientèle scolaire et du parc immobilier du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) et à la suite des analyses réalisées, le conseil d'administration a adopté, le 8 avril 2025, un avis d'intention afin de modifier les parties du 2^e cycle d'enseignement dispensé à l'école secondaire Jacques-Leber pour en faire une école qui offrirait la 1^{re} à la 5^e secondaire, à compter de l'année scolaire 2026-2027. Le CSSDGS doit aussi revoir, pour l'année scolaire 2026-2027, les bassins géographiques des écoles secondaires du secteur ainsi que la répartition de certains services éducatifs.

CONSULTATION PUBLIQUE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

Vu l'avis d'intention décrit ci-haut, **Avis public** est, par la présente, donné, qu'une consultation publique du CSSDGS se déroulera du **23 avril au 30 mai 2025** concernant la modification des parties du 2^e cycle d'enseignement dispensé à l'école Jacques-Leber, à compter de l'année 2026-2027.

Pour consulter le document, rendez-vous au cssdgs.gouv.qc.ca/consultation_publicque à compter du 23 avril 2025.

Pour assister et/ou être entendu à l'assemblée publique de consultation du 14 mai 2025, à 19 h, à l'école de la Magdeleine :

- Toute personne ou tout organisme doit préalablement s'être inscrit en remplissant le formulaire suivant, et ce, **avant le 5 mai 2025, à 16 h** : [Inscription à la séance d'information publique](#);
- Pour les personnes désirant être entendues, transmettre un document contenant les éléments essentiels qui seront présentés lors de l'assemblée publique de consultation par courriel à consultationpublique@cssdgs.gouv.qc.ca **au plus tard le 5 mai 2025, à 16 h**;
- Toute personne ou tout organisme invité à se présenter à l'assemblée publique de consultation pour y être entendu dispose d'un maximum de 10 minutes pour présenter son avis;
- Les écoles concernées, le comité de parents et le comité des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage disposent d'un maximum de 20 minutes pour présenter leur avis;
- Toute personne ou tout organisme que le CSSDGS décidera d'entendre sera avisé par courriel, **au plus tard le 9 mai 2025, à 16 h**, et ce, dans le respect de la [Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école](#). Le lieu précis et les modalités de fonctionnement de l'assemblée publique seront aussi transmis via ce courriel.

Transmettre un avis écrit

- Transmettre l'avis écrit par courriel à consultationpublique@cssdgs.gouv.qc.ca **au plus tard le 30 mai 2025, à 16 h**.

La décision relative à cette consultation sera prise **le 25 juin 2025** par le conseil d'administration, lors de sa séance régulière.

LE TOUT CONFORMÉMENT à l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Donné à La Prairie, le 23 avril 2025.

M^e Nathalie Marceau
Secrétaire générale

